



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2017

### RÉSOLUTION N°2017 – 18

#### Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

- Vu le rapport du Directeur général et après en avoir délibéré ;
- le Contrôleur Général Économique et Financier ayant apposé son visa ;

#### **Le Conseil d'administration,**

Approuve les admissions en non-valeur des créances suivantes :

- 193 590,09 euros de la SAS LIBART FOREST COMPANY ;
- 105 627,99 euros de la SARL METAL GOLD RESSOURCES

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET